

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amély Lacoste<https://www.cadre21.org/membres/fc699d5ae6c5fc5f28f4a3cf>**Date d'obtention : 2024-03-25 15:15:40**

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un clé en main avec lequel il est important de travailler. Il se doit d'être respecté rigoureusement afin de rassurer la victime et d'éviter les erreurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela est rassurant d'avoir un outil en main lorsque des situations de sexto arrivent surtout que les victimes sont mineurs et que les actes criminels entourant cela sont également présent. De plus, ce n'est pas une situation simple à gérer, ni quelque chose qui nous est rapporté à tous les jours.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ils sont mineurs et ils ont des droits. Il sera important que je rassure la victime, que je protège son intégrité personnelle et que je rencontre l'ensemble des personnes que cela impliquent. NE JAMAIS REGARDER LES PHOTOS.